

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1876

30 juillet 2008

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l.	90037	Lyxos Finances	90045
Alsgard	90034	Microtis S.A.	90029
Arlon Income Venture S.à r.l.	90015	Nayhe S.à r.l.	90046
Aros Sweden Residential Sàrl	90024	Nippon Kikai Kogyo S.A.	90033
Artifex Luxembourg S.A.	90036	North Asset Management S.à r.l.	90025
BGP Investment S.à.r.l.	90024	North REOF Arges S.à r.l.	90028
Brandbrew S.A.	90024	North REOF Leopold S.à r.l.	90029
Chrissi's Service@Home S.à r.l.	90012	North REOF Sibiu S.à r.l.	90028
Clamar Investissements S.A.	90046	Norwest Union S.A.	90035
Compagnie Financière de Castiglione	90028	Parissimmo S.A.	90032
Compagnie Immobilière Luxembourgaise	90035	Permira S.à r.l.	90036
Creola Invest S.A.	90045	Pierre Dupong Immobilier S.A.	90031
Culture Holding S.à r.l.	90028	P-Investments Luxembourg S.à r.l.	90036
Diabolo S.à.r.l.	90034	Protan Business S.A.	90031
EDS Electronic Data Systems Luxembourg S.A.	90031	RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l.	90029
EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.A.	90032	Schellens Investments S.A.	90018
Elgae S.à.r.l.	90030	Sitat Capital S.A.	90025
Europe Assets Luxembourg S.A.	90023	Société Générale d'Etude et de Développement S.A.	90014
Everop Square 1 S.A.	90023	Société Luxembourgeoise de Développement S.A.	90011
Fortis Direct Real Estate I	90031	SOF International Hotel S.à r.l.	90018
François Faber Immobilier S.A.	90032	SOF-VII Asian Holdings II, S.à r.l.	90018
General Orient Holding S.A.	90023	Taxis Colux S.à r.l.	90029
IB Standard S.A.	90034	Tommy Hilfiger Holding S.à.r.l.	90020
KARGILE FINANCE S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF)	90025	Ultra Shipping	90036
Kiwinter S.A.	90032	UniversalCommunities.com S.A.	90015
La Rose S. à r.l.	90030	UniversalCommunities.com S.A.	90015
Le Grand Verger S.A., société de gestion de patrimoine familial	90045	USSI	90034
Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à r.l.	90033	Vinkelberg Company S.A.	90035
Licence Free Radio Technologies	90030	VP Finance S.à r.l.	90002
Lutsinia SA	90033	Westside	90033
		Zephyr Finance S.A.	90011
		Zephyr Finance S.A.	90014

VP Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.992.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Pearl Invest & Trade Limited, une société du Belize, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au registre International Business Companies du Belize sous I.B.C. No. 32.325,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée le 16 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après être signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination VP Finance S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Cependant, le gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de Schuttrange.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social. En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de un ou plusieurs membres, qui ne doivent pas nécessairement être associés (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, la durée de leur mandat et leurs rémunérations. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présent ou représenté à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un administrateur ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de telles minutes qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signées par le Président et par le secrétaire (s'il existe) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, comme cela peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel texte sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement seront signés par le Président et tout Gérant.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance qui dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société Pearl Invest & Trade Limited, prédésignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à mille six cent cinquante euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France), résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;

- Monsieur Stewart Kam Cheong, réviseur d'entreprises, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Mauritius), résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

2.- Le siège social de la société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of June.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Pearl Invest & Trade Limited, a Belize company, with registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, registered with the International Business Companies registry of Belize under the I.B.C. No. 32,325,

here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy with power of substitution given on June 16th, 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company (société à responsabilité limitée) as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter a limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of VP Finance S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the shareholder(s).

However, the sole manager or the Board of Managers in case of plurality of Managers is authorized to transfer the registered office of the Company to any place within the municipality of Schuttrange.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares can only be transferred inter vivos or upon death to non-shareholders with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital. In this case the remaining shareholders have a preemption right. They must use this preemption right within thirty (30) days from the date of refusal to transfer the shares to a non-shareholders. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined in accordance with the provisions of article 6 and article 7 of the Law.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, state of minority declared by the court, insolvency or bankruptcy of one of the shareholder.

Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of one or more members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, mandate period and compensations. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of one manager or the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers and obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10.00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2008.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Pearl Invest & Trade Limited, prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six hundred and fifty Euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

- a) The following persons are appointed as manager of the Company for an undetermined period:
 - Mr Olivier Dorier, Company Director, born on the 25 September 1968 at Saint Rémy (France) and residing professionally at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;
 - Mr Stewart Kam Cheong, Réviseur d'entreprises, born on the 22nd July 1962 at Port Louis (Mauritius) and residing professionally at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.
- b) The registered office is established at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: THILL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juillet 2008. Relation GRE/2008/2783. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents (0,5% = 62,50 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008090195/231/504.

(080103487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Zephyr Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 96.533.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090210/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05262. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Société Luxembourgeoise de Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.824.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme Société Luxembourgeoise de Développement S.A. qu'ont été acceptées à l'unanimité en date du 22 avril 2008 à 14 h 00 les cinq résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée procède à la nomination d'Administrateur de Mme Yasmine HARCHAOUI demeurant: 99, rue Zenon Bernard, L-4031 Esch/Alzette Luxembourg qui l'accepte.

Son mandat d'Administrateur expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission d'Administrateur de Mr. Pierre Marie Arsène BULTEZ.

Troisième résolution

L'Assemblée note le changement d'adresse de Mme Christiane Jacqueline LACROUTE Administrateur: 97, rue de Muelhenweg, L 2155 Luxembourg-Gasperich.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission d'Administrateur-Délégué de Mme Christiane Jacqueline LACROUTE.

Cinquième résolution

L'Assemblée procède à la nomination d'Administrateur-Délégué de Mme Yasmine HARCHAOUI demeurant: 99, rue Zenon Bernard, L-4031 Esch/Alzette Luxembourg qui l'accepte.

Son mandat d' Administrateur-Délégué expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.

Sixième résolution

L'Assemblée note le changement d'adresse de la Société DPLX S. à r. l. en sa qualité de Commissaire aux Comptes: 84, Grand Rue, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.
POUR EXTRAIT CONFORME
Signature
Le Président

Référence de publication: 2008091393/1578/36.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02107. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Chrissi's Service@Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 1A, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 139.986.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Christiane RÜBENSAAT, coiffeuse, née à Hamm, (Allemagne), le 24 août 1961, demeurant à L-8281 Kehlen, 1A, rue d'Olm,

laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "CHRISSI'S SERVICE@HOME S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'exercice de l'activité de coiffure à domicile ou dans le cadre d'un salon de coiffure pour dames et hommes, la vente d'accessoires, produits de coiffure et de soins esthétiques, bijoux et accessoires fantaisie, ainsi que la pose d'ongles.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Kehlen, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cents euros (200,- EUR) chacune, souscrites par l'associée unique, Madame Christiane RÜBENSAAT, coiffeuse, demeurant à L-8281 Kehlen 1A, rue d'Olm.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement par l'associée unique Madame Christiane RÜBENSAAT, pré-qualifiée, moyennant apport en nature du véhicule de la marque Skoda, modèle Octavia 2.0 TDI RS, numéro de châssis TMBUH61Z072122947 et immatriculée CH2408; la preuve que Madame Christiane RÜBENSAAT est propriétaire du véhicule apporté a été donnée au notaire instrumentant par la présentation de la facture relative.

Madame Christiane RÜBENSAAT s'engage à faire immatriculer le prédit véhicule au nom de la société "CHRISSI'S SERVICE@HOME S.à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8281 Kehlen, 1A, rue d'Olm.
- 2.- Madame Christiane RÜBENSAAT, coiffeuse, née à Hamm, (Allemagne), le 24 août 1961, demeurant à L-8281 Kehlen 1A, rue d'Olm, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: RÜBENSAAT, SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juillet 2008. Relation GRE/2008/2893. — Reçu 0,50%: 100 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008090185/231/110.

(080103431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Zephyr Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 96.533.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090211/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05258. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Société Générale d'Etude et de Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 52.938.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 15 janvier 2008

L'assemblée décide de prolonger le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Pascal Wagner pour une durée de six ans.

L'assemblée décide de prolonger les mandats d'administrateurs de Monsieur Pascal Wagner et de Madame Renée Wagner-Klein pour une durée de six ans.

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la société Bureau Comptable Pascal Wagner S.A. pour une durée de six ans

Administrateurs:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable

Adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée

Adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

Mademoiselle Myriam MATHIEU, employée privée

demeurant 19, rue du Milieu à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes

Commissaire aux comptes:

Bureau Comptable Pascal Wagner S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Pétange, le 15 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008091396/762/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10820. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

UniversalCommunities.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 107.806.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090212/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05254. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

UniversalCommunities.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 107.806.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090213/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05250. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Arlon Income Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.900,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 112.372.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

European Office Income Venture S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.347 (the "Shareholder"),

represented by Mrs Myriam Scussel, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 12 June 2008.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée Arlon Income Venture S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 25 November 2005, published in the Mémorial C, No 445 on 1 March 2006, the articles of incorporation of which have been amended by deed of the undersigned notary on 16 May 2007, published in the Mémorial C, No 1502 on 19 July 2007, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.372 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-four thousand five hundred euro (EUR 24,500.-) so as to raise it from its present amount of ninety-seven thousand four hundred euro (EUR 97,400.-) to one hundred twenty-one thousand nine hundred euro (EUR 121,900.-).

2 To issue nine hundred eighty (980) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium of an amount of two hundred and twenty-five euro (EUR 225.-) per share, by European Office Income Venture S.C.A. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-four thousand five hundred euro (EUR 24,500.-) so as to raise it from its present amount of ninety-seven thousand four hundred euro (EUR 97,400.-) to one hundred twenty-one thousand nine hundred euro (EUR 121,900.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue nine hundred eighty (980) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mrs Myriam Scussel, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of European Office Income Venture S.C.A., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe nine hundred eighty (980) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share with payment of a share premium in a total amount of two hundred twenty thousand five hundred euro (EUR 220,500.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of two hundred forty-five thousand euro (EUR 245,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the nine hundred eighty (980) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred twenty-one thousand nine hundred euro (EUR 121,900.-) divided into four thousand eight hundred and seventy-six (4,876) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand eight hundred euro (EUR 2,800.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

European Office Income Venture S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.347 (l'"Associé"),

représentée par Mademoiselle Myriam Scussel, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2008.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Arlon Income Venture S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, le 25 novembre 2005, publié au Mémorial C n° 445 le 1^{er} mars 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné du 16 mai 2007, publié au Mémorial C n° 1502 du 19 juillet 2007, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.372 (la "Société").

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 24.500,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-sept mille quatre cents euros (EUR 97.400,-) à cent vingt et un mille neuf cents euros (EUR 121.900,-).

2 Emission de neuf cent quatre-vingt (980) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission de deux cent vingt-cinq euros (EUR 225,-) par part sociale, par European Office Income Venture S.C.A. et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 24.500,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-sept mille quatre cents euros (EUR 97.400,-) à cent vingt et un mille neuf cents euros (EUR 121.900,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre neuf cent quatre-vingt (980) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Mademoiselle Myriam Scussel, précitée, s'est présentée agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de European Office Income Venture S.C.A., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire aux neuf cent quatre vingt (980) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent vingt mille cinq cents euros (EUR 220.500,-), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de deux cent quarante-cinq mille euros (EUR 245.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre les neuf cent quatre-vingt (980) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à cent vingt et un mille neuf cents euros (EUR 121.900,-) divisé en quatre mille huit cent soixante-seize (4.876) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Scussel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. LAC/2008/24666. — Reçu mille deux cent vingt-cinq euros à 0,5%: 1.225,- EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008091106/220/138.

(080104612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Schellens Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 95.128.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090214/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05246. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

**SOF International Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SOF-VII Asian Holdings II, S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.260.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "SOF-VII Asian Holdings II S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 130.260, incorporated by deed enacted on the June 7, 2007, published in Memorial C, number 1976 of September 13, 2007, on page 94824.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To change the name of the company into "SOF International Hotel S.à r.l."

2.- To amend article 2 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company, from "SOF-VII Asian Holdings II S.à r.l." into "SOF International Hotel S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article two of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 2. The company's name is "SOF International Hotel S.à r.l."*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500.- euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "SOF-VII Asian Holdings II S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130.260, constituée suivant acte reçu le 7 juin 2007, publié au mémorial C, n ° 1976 du 13 septembre 2007, page 94824.

L'assemblée est présidée par M. Régis Galiotto, juriste demeurant à Luxembourg, lequel désigne comme secrétaire, et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modifier la dénomination de la société, à changer en "SOF International Hotel S.à r.l."

2.- Modifier l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "SOF-VII Asian Holdings II S.à r.l." en "SOF International Hotel S.à r.l."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La dénomination de la société sera "SOF International Hotel S.à r.l."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500,- euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2008. Relation: LAC/2008/25583. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008090305/211/89.

(080104062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Tommy Hilfiger Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.060.

In the year two thousand and seven on the thirtieth day of November.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of "Tommy Hilfiger Holding S.à r.l.", (the "Company"), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 115.060, incorporated by a deed of Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on March 3, 2006, published in the Mémorial C, number 1091 on June 6, 2006. The articles of incorporation have been amended by deed of Paul Bettingen on May 9, May 10, August 23 and October 3 2006, and have been published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Hassane Diabate, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Sandra Schenk, private employee, having her professional address in Senningerberg.

The meeting elects as scrutineer Marc Guadagnino, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I) The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies will be annexed to this document, all of which shall be filed with the registration authorities.

II) It appears from the attendance list, that all of the shareholders of the two hundred thousand shares (200,000) making up the entirety of the Company's share capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and may validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been informed before the meeting.

III) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the number of shares, currently fixed at two hundred thousand (200,000), to one million (1,000,000) shares by reducing the nominal value of each share, from twenty-five Euros (25 EUR) each, to five Euros (5 Eur) each.

2. Further to item 1, to increase on a pro rata basis each shareholders participation in the Company.

3. Following item 2, conversion of the share capital, made up of one million (1,000,000) shares, into five different classes of shares, as described below, all of which are to have identical rights and obligations:

TWO HUNDRED THOUSAND (200,000) Class 1 shares;

TWO HUNDRED THOUSAND (200,000) Class 2 shares;

TWO HUNDRED THOUSAND (200,000) Class 3 shares;

TWO HUNDRED THOUSAND (200,000) Class 4 shares;

TWO HUNDRED THOUSAND (200,000) Class 5 shares;

4. Redrafting of the first paragraph of article 6.1 of the articles of incorporation to account for the above-mentioned changes to the Company's capital.

5. Further to the above points, the division of the total number of shares that each shareholder shall hold in the Company, in a manner that allocates to each shareholder, in proportion to their relevant shareholding, an equal amount of shares in each of the five classes of shares. By way of illustrating this change in shareholding, a table is attached to this document.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

To increase the number of shares, currently fixed at two hundred thousand (200,000), to one million (1,000,000) shares by reducing the nominal value of each share, from twenty-five Euros (25 EUR) each, to five Euros (5 Eur) each.

Second resolution

To increase on a pro rata basis each shareholders participation in the Company.

Third resolution

To convert the share capital, made up of one million (1,000,000) shares, into five different classes of shares, as described below, all of which are to have identical rights and obligations:

TWO HUNDRED THOUSAND (200,000) Class 1 shares;

TWO HUNDRED THOUSAND (200,000) Class 2 shares;

TWO HUNDRED THOUSAND (200,000) Class 3 shares;

TWO HUNDRED THOUSAND (200,000) Class 4 shares;

TWO HUNDRED THOUSAND (200,000) Class 5 shares.

Fourth resolution

Following the above-mentioned changes to the Company's capital, to amend the first paragraph of article 6.1 of the articles of incorporation, which will now read as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital (alinéa premier)

The capital is fixed at 5,000,000 EUR (five million euros) represented by 1,000,000 (one million) shares which are divided into 200,000 (two hundred thousand) Class 1 shares, 200,000 (two hundred thousand) Class 2 shares, 200,000 (two hundred thousand) Class 3 shares, 200,000 (two hundred thousand) Class 4 shares, and 200,000 (two hundred thousand) Class 5 shares. The shares of each Class have identical rights and obligations and each share has a nominal value of 5 EUR (five euros)."

Fifth resolution

To divide the total number of shares that each shareholder now holds in the Company, in a manner that allocates to each shareholder, in proportion to their relevant shareholding, an equal amount of shares in each of the five classes of shares.

As a consequence, the shares are hold henceforth by the partners as it follows from a schedule which is annexed hereby.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated conversion of capital are estimated at approximately one thousand eight hundred euros (€ 1,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenu une assemblée extraordinaire des associés de la société "Tommy Hilfiger Holding, S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115 060, constituée suivant acte reçu par Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, le 3 mars 2006, publiée au Mémorial C numéro 1091 du 6 juin 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Paul Bettingen le 9 mai, 10 mai, 23 août et le 3 octobre 2006 et ont été publiés au Mémorial C.

La réunion est présidée par Maître Hassane Diabate, avocat, résidant à Luxembourg.

La réunion nomme comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

La réunion nomme comme scrutateur Maître Marc Guadagnino, avocat, résidant à Luxembourg.

Le président a prié le notaire d'acter:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont mentionnés dans la liste de présence, signée par le Président, la secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations seront annexées à cet acte et seront toutes déposées auprès des organismes chargés de l'enregistrement.

II. Au regard de la liste de présence, tous les porteurs de parts des deux cent mille parts sociales (200.000), qui composent l'intégralité du capital social de la Société, sont présents ou représentés à cette assemblée générale extraordinaire, de sorte que la réunion est dûment constituée et peut valablement prononcer sur tous les sujets de l'ordre du jour, dont les associés ont eu connaissance avant la tenue de cette réunion.

III. L'ordre du jour est le suivant:

L'ordre du jour:

1. Augmentation du nombre de parts sociales, actuellement fixé à deux cent mille (200,000) parts sociales, à un million (1,000,000) de parts sociales, en réduisant la valeur nominale de chaque part, de vingt-cinq Euros (25 EUR) à cinq Euros (5 EUR) chacune.

2. Augmentation, au prorata, du nombre de parts sociales détenues par les porteurs de parts dans la Société.

3. Conversion du capital social, constitué d'un million (1,000,000) de parts sociales, en cinq catégories différentes de parts sociales, telles que décrites ci-après, qui auront toutes les mêmes droits et obligations:

DEUX CENT MILLE (200,000) parts sociales de Catégorie 1;

DEUX CENT MILLE (200,000) parts sociales de Catégorie 2;

DEUX CENT MILLE (200,000) parts sociales de Catégorie 3;

DEUX CENT MILLE (200,000) parts sociales de Catégorie 4;

DEUX CENT MILLE (200,000) parts sociales de Catégorie 5;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts afin de tenir compte des changements susmentionnés relatifs au capital social de la Société.

5. Suite aux points susmentionnés, la division de la participation totale que chacun des porteurs de parts détiendra dans la Société, en cinq catégories différentes de parts sociales, afin que chaque actionnaire ait, en proportion de leur détention respective, le même nombre de parts dans chacune des cinq catégories de parts sociales. Afin d'illustrer ce changement dans la répartition des parts sociales, un tableau est joint à cet acte.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Augmentation du nombre de parts sociales, actuellement fixé à deux cent mille (200,000) parts sociales, à un million (1,000,000) de parts sociales, en réduisant la valeur nominale de chaque part, de vingt-cinq Euros (25 EUR) à cinq Euros (5 EUR) chacune.

Deuxième résolution

Augmentation, au prorata, du nombre de parts sociales détenues par les porteurs de parts dans la Société.

Troisième résolution

Conversion du capital social, constitué d'un million (1,000,000) de parts sociales, en cinq catégories différentes de parts sociales, telles que décrites ci-après, qui auront toutes les mêmes droits et obligations:

DEUX CENT MILLE (200.000) parts sociales de Catégorie 1;

DEUX CENT MILLE (200.000) parts sociales de Catégorie 2;

DEUX CENT MILLE (200.000) parts sociales de Catégorie 3;

DEUX CENT MILLE (200.000) parts sociales de Catégorie 4;

DEUX CENT MILLE (200.000) parts sociales de Catégorie 5.

Quatrième résolution

A la suite de cette conversion du capital, la modification du premier alinéa de l'article 6.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social - parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré (premier alinéa)

Le capital social de la société est fixé à cinq millions d'Euros (5,000,000 EUR), composé d'un million de parts sociales (1.000.000) divisées en deux cent mille (200.000) parts sociales de Catégorie 1, deux cent mille (200.000) parts sociales de Catégorie 2, deux cent mille (200.000) parts sociales de Catégorie 3, deux cent mille (200.000) parts sociales de Catégorie 4 et deux cent mille (200.000) parts sociales de Catégorie 5. Les parts sociales de chaque Catégorie ont les mêmes droits et obligations, et chaque part sociale a une valeur nominale de cinq Euros (5 EUR)."

Cinquième résolution

Division de la participation totale que chacun des porteurs de parts détient désormais dans la Société, en cinq catégories différentes de parts sociales, afin que chaque actionnaire ait, en proportion de leur détention respective, le même nombre de parts dans chacune des cinq catégories de parts sociales.

Suite à ce qui précède, les parts sociales sont désormais détenues tel qu'il résulte d'un tableau qui restera annexé au présent acte.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société à la suite de conversion du capital qui précède, sont estimés à environ mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Diabate, Schenk, Guadagnino, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 décembre 2007, LAC/2007/40124. — Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 janvier 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008091085/202/169.

(080104348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Everop Square 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 136.706.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008090334/5770/12.

(080103800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

General Orient Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 68.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008090344/239/12.

(080103841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Europe Assets Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.692.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 29 mai 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer, effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle 5, rue C.M. Spoo L-2546 Luxembourg au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées, avec effet immédiat, par tous les Administrateurs de leur fonction et décide de nommer en remplacement:

- Monsieur Davide MURARI, employé privé, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Fabrizio PENSO, employé privé, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des nouveaux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée, avec effet immédiat, par la société FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., en qualité de Commissaire et décide de nommer en remplacement Madame Francesca DOCCHIO, employée privée, 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Mirko LA ROCCA

Administrateur

Référence de publication: 2008091329/1494/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05522. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

BGP Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 97.795.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008090348/5770/12.

(080103824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Aros Sweden Residential Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.732.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008090349/5770/12.

(080103822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Brandbrew S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 717.576.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 75.696.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 juin 2008 que les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la société, leurs mandats prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels 2010:

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Personnes physiques:

- Monsieur Ricardo De Oliveira Silva Rittes, né le 24 janvier 1975 à Sao Paulo (Brésil), demeurant avenue Père Hilaire 3^a, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre;

- Monsieur Jean-Louis Van de Perre, né le 6 mars 1961 à Louvain (Belgique), demeurant allée de la Ferme du Bercuit, B-1390 Grez-Doiceau;

- Monsieur André Van der Toorn, né le 25 décembre 1971 à 's-Gravenhage (Pays-Bas), demeurant Hogeschoollaan 57, B-1050 Ixelles;

- Monsieur Gert Magis, né le 12 septembre 1964 à Turnhout (Belgique), demeurant rue Victor Prost 4, L-6758 Grevenmacher.

Personne morale:

- Société Inbev S.A., demeurant Grand Place 1, B-1000 Bruxelles.

Il résulte également que KPMG audit est réviseur d'entreprise de la société, son mandat prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels 2010.

90025

Munsbach, le 18 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2008091356/5440/30.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06704. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Sitat Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 131.501.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008090350/5770/12.

(080103786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

North Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 122.134.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090720/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05976. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

KARGILE FINANCE S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.094.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

La société STRATEGO TRUST S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy;
ici représentée par Madame Sabrina LEPOMME, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, restant annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er} . La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 2. La société prend la dénomination de "KARGILE FINANCE S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF)" et la forme de société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de EUR 278.444,00 (deux cent soixante-dix-huit mille quatre cent quarante-quatre Euros), représenté par 1.000 (mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III. Gérance - Assemblées

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblées

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mercredi du mois de juin à 14.30 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V. Année sociale, Comptes annuels

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Le comparant-associé unique a déclaré que toutes les parts sociales ont été souscrites par lui et libérer intégralement par un apport en nature consistant en:

1.510 (mille cinq cent dix) actions du compartiment STRATEGY GROWTH WORLD de la société anonyme de droit luxembourgeois "FORTIS L FUND", SICAV, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 32.327, cet apport étant évalué à EUR 278.444,00 (deux cent soixante-dix-huit mille quatre cent quarante-quatre Euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la société concernée, son bilan récent et une déclaration émise par le conseil d'administration de la société apporteuse attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

L'associé-apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts des actions sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention du conseil d'administration

Est alors intervenu le conseil d'administration de l'associé-apporteur, ici représenté par Madame Sabrina LEPOMME, prénommée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, il marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité de la souscription et libération.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ quatre mille cent Euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence ce jour et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Assemblée générale extraordinaire

1) Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a nommé en qualité de gérant: Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, lequel peut donc engager la société par sa seule signature.

2) L'associé fixe l'adresse de la société à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. LEPOMME, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008. Relation: LAC/2008/26101. — Reçu à 0,5 %: mille trois cent quatre vingt douze euros et vingt-deux cents (1392,22 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008091566/211/138.

(080105203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Culture Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 120.904.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090721/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05991. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

North REOF Sibiu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 120.905.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090722/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05988. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

North REOF Arges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 120.903.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090723/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05995. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Compagnie Financière de Castiglione, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 122.067.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 63 du 27 janvier 2007; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 605 du 13 avril 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE CASTIGLIONE, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008090785/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05301. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080104696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

North REOF Leopold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 117.076.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090724/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05999. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080104454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Taxis Colux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 24, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 5.298.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/08.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008090725/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06440. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080104501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Microtis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.547.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/08.

VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008090726/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06437. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080104502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 86.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

RCS SECRETARIAL SERVICES (Luxembourg) S.A.R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008090729/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01351. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Licence Free Radio Technologies, Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Alterwave International.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 131.550.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/08.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008090727/1427/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06442. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Elgae S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.770.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Manager

Référence de publication: 2008090728/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07674. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

La Rose S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4936 Bascharage, 13, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 53.894.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 1^{er} juillet 2008, numéro 2008/1360 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 2 juillet 2008, relation: CAP/2008/2077 de la société à responsabilité limitée "LA ROSE S.à r.l.", avec siège social à L-4936 Bascharage, 13, rue de la Reconnaissance Nationale, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 53.894, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 1996, publié au Mémorial C, numéro 217 du 30 avril 1996, ce qui suit:

- les seuls associés Monsieur Ming DAI et Madame Ying Hélène ZHAN ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la prédite société avec effet au 1^{er} juillet 2008.
- la société n'a plus d'activités.
- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années au domicile de Monsieur Ming DAI à L-4936 Bascharage, 11, rue de la Reconnaissance Nationale.

Bascharage, le 15 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008091277/236/26.

(080104780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Protan Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 120.739.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090730/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06292. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pierre Dupong Immobilier S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.370.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090731/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06289. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

EDS Electronic Data Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 13A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.599.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090732/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06296. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Fortis Direct Real Estate I, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.353.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 février 2004, acte publié au Mémorial C n^o 419 du 20 avril 2004, modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 octobre 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1391 du 7 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fortis Direct Real Estate I

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Dominique Moerenhout / Moyse DARGAA

Référence de publication: 2008090860/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05078. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

François Faber Immobilier S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.369.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090733/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06294. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 13A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.236.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090734/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06298. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Parissimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.537.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090735/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06290. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Kiwinter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.968.

Constituée par-devant M^e Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 juillet 1990, acte publié au Mémorial C no 96 en 1991. Le capital a été converti en EUROS suivant acte sous seing privé, en date du 27 août 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial C no 204 du 6 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIWINTER S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008090866/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05118. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Lutsinia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 85.598.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090736/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Nippon Kikai Kogyo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 29.505.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090737/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06200. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LEHMAN BROTHERS MERCHANT BANKING ASSOCIATES IV (EUROPE) S.à r.l.

Signatures

Un gérant

Référence de publication: 2008090738/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06585. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Westside, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 128.664.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008090740/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06608. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Diabolo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 251, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.715.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090739/2345/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06941. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

IB Standard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 92.610.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008090741/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06606. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

USSI, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 58.531.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008090742/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06609. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Alsgard, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.290.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008090744/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06611. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Compagnie Immobilière Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 29.696.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008090745/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06603. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Vinkelberg Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 59.939.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008090746/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06601. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Norwest Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 75.564.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008090748/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06599. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

**P-Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Permira S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.863.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 2 juillet 2008

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 2 juillet 2008 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Messieurs Federico Saruggia et Ian Sellars en tant que gérants de la Société, avec effet au 7 mai 2008;

- L'associé unique a nommé Monsieur Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, St Peter Port, Guernesey, GY1 3QL, et Monsieur Peter Gibbs, né le 8 mai 1972 à Welwyn Garden City, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Grande-Bretagne, en tant que nouveaux gérants de de la Société, avec effet au 7 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 7 mai 2008, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Paul Guilbert
- Peter Gibbs

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2008091296/3794/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04561. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Artifex Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 74.845.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008090749/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06597. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Ultra Shipping, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 113.556.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008090750/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06595. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.057.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on fourth day of July,
Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cum Grano Salis S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 66, av Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.375

here represented by M^e Arno van Poeyer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 2, 2008,

and

Phoenix Holdings S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

here represented by M^e Arno van Poeyer, prenamed, by virtue of a proxy given on July 4, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name 4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company shall in particular be appointed as and act as a managing general partner of one or several corporate partnership(s) limited by shares, whether organised as an investment company in risk capital governed by the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (SICAR), as amended, or not.

The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other

company of the Group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The shareholders may resolve to appoint one or several A managers (Managers A) and one or several B managers (Managers B).

7.3. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any Manager A together with any Manager B.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if all of its members are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a unanimity of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1. If no Manager A and/or no Manager B has been appointed, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers. If at least one Manager A and one Manager B has been appointed, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any Manager A together with any Manager B.

10.2. The Company is also bound towards third parties by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.2. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties represented as stated here above, have subscribed for the number of shares and have paid in cash the followings amounts:

- Cum Grano Salis S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to two hundred and fifty (250) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250); and

- Phoenix Holdings S.A., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to two hundred and fifty (250) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250);

so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500).

Resolutions of the general meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the general meeting of shareholders, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Managers A of the Company for an indefinite period:

(i) Ms Ruulke Bagijn, director, born on 29 September 1970, in het Bildt, the Netherlands, residing at Jagersweg 13, 1251 ZP Laren, The Netherlands;

(ii) Ms Anita Hamilton, director, born on 13 May 1965, in Kirkaldy, United Kingdom, residing at Flat 22, 99 Pentonville Road, London N1 9LG, United Kingdom;

(iii) Mr Joost Droge, director, born on 16 January 1963, in 's Hertogenbosch, the Netherlands, residing at Himmelrichstrasse 24, 6340 Baar, Switzerland;

2. The following person is appointed as Manager B of the Company for an indefinite period:

(i) Mr Cornelius Martin Bechtel, born on 11 March 1968 in Emmerich, Germany, with his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre juillet,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Cum Grano Salis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 66, av Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.375

ici représentée par M^e Arno van Poeyer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 juillet 2008.

Phoenix Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ici représentée par M^e Arno van Poeyer, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 4 juillet 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le représentant des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ès-qualité qu'elles agissent, on requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination 4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société sera, en particulier, désignée et agira en qualité d'associé commandité d'une ou plusieurs sociétés en commandite par actions qu'elles soient régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque (SICAR), telle que modifiée, ou non.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société du groupe. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.
En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.
Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.
- 6.4. Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance.**

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement un/des associé(s).
- 7.2. Les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) A (Gérants A) et un ou plusieurs gérant(s) B (Gérants B).
- 7.3. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par de tout Gérant A ainsi que tout Gérant B.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à l'unanimité des voix des gérants. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1. Si aucun Gérant A et/ou Gérant B n'a été nommé, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de l'un des deux (2) gérants. Si au moins un Gérant A et un Gérant B ont été nommés, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout Gérant A ainsi que tout Gérant B.

10.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.2. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Cum Grano Salis S.à r.l., représenté comme dit ci-dessus déclare avoir souscrit à deux cents et cinquante (250) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cents et cinquante euros (EUR 6,250), et

Phoenix Holdings S.A., représenté comme dit ci-dessus déclare avoir souscrit à deux cents et cinquante (250) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cents et cinquante euros (EUR 6,250),

de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Décision de l'assemblée générale des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sommes nommée comme Gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Madame Ruulke Bagijn, gérant, née le 29 septembre 1970, à het Bildt, Pays-Bas, demeurant à Jagersweg 13, 1251 ZP Laren, Pays Bas;

(ii) Madame Anita Hamilton, gérant, née le 13 mai 1965, à Kirkaldy, Royaume Uni, demeurant à Flat 22, 99 Pentonville Road, Londres N1 9LG, Angleterre;

(iii) Monsieur Joost Dröge, gérant, né le 16 janvier 1963, à 's Hertogenbosch, Pays-Bas, demeurant à Himmelrichstrasse 24, 6340 Baar, Suisse;

2. La personne suivante est nommée comme Gérant B de la Société pour une durée indéterminée.

(i) Monsieur Cornelius Martin Bechtel, gérant, né le 11 mars 1968 à Emmerich, Allemagne, adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. van Poeyer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 juillet 2008, LAC/2008/27841. — Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008091218/220/440.

(080104403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Creola Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.037.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 4 juillet 2008 que:

Elle a réélu aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2009:

Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née le 24 août 1969 à Messancy (Belgique), demeurant à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis,

Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né le 19 décembre 1953 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis,

Madame Anne-Françoise FOUSS, employée, née le 13 novembre 1969, demeurant à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis,

Elle a élu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2008:

BS CONSULTING S.A établie et ayant son siège social au 84, Grand-Rue à L-1660 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-45.486, en remplacement du commissaire démissionnaire MS GESTION S.A.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008091370/1161/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05891. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Le Grand Verger S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 3.300.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 32.791.

—
Acte Constitutif publié à la page 11 601 du Mémorial C n° 242 en 1990, modifié à la page 46 274 du Mémorial C n° 965 du 18 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008090776/1459/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04130. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Lyxos Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.158.

—
Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 594 du 12 avril 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

LYXOS FINANCES, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008090784/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05312. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Clamar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 52.111.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008090752/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06592. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Nayhe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 115.911.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

European Office Income Venture S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.347 (the "Shareholder"),

represented by Mrs Myriam Scussel, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 12 June 2008.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée NAYHE S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 18 April 2006, published in the Mémorial C, N ° 1278 on July 1, 2006, the articles of incorporation of which have not been amended yet, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.911 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of five thousand euro (EUR 5,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to the amount of seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-).

2 To issue two hundred (200) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium of an amount of two hundred and twenty-five euro (EUR 225) per share, by European Office Income Venture S.C.A. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

90047

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of five thousand euro (EUR 5,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to the amount of seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two hundred (200) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - payment

Thereupon has appeared Mrs Myriam Scussel, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of European Office Income Venture S.C.A., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe two hundred (200) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share with payment of a share premium in a total amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the two hundred (200) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) divided into seven hundred (700) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

European Office Income Venture S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.347 (l'"Associé"),

représentée par Mademoiselle Myriam Scussel, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2008.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée NAYHE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 18 avril 2006, publié au Mémorial C n° 1278 le 1^{er} juillet 2006, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.911 (la "Société").

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinq mille euros (EUR 5.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-).

2 Émission de deux cent (200) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent vingt cinq euros (EUR 225) par part sociale, par European Office Income Venture S.C.A. et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq mille euros (EUR 5.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux cent (200) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - paiement

Ensuite Mademoiselle Myriam Scussel, précitée, s'est présentée agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de European Office Income Venture S.C.A., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire aux deux cent (200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante cinq mille euros (EUR 45.000,-), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre les deux cent (200) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à dix sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-) divisé en sept cents (700) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Scussel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. LAC/2008/24668. — Reçu deux cent cinquante euros à 0,5%: 250,- EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008090774/220/135.

(080104490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.